

# **Orientation II-3 : Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel**

## **Orientation II-3: Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel**

[...]

Partager et dialoguer supposent des principes, des compétences, des espaces d'expression et une dimension politique. Ainsi, la prise en compte de la diversité culturelle pour vivre ensemble dans une société guyanaise plurielle

implique l'égalité de dignité et la mise à l'écart d'aucune sphère à l'organisation d'un dialogue interculturel. Qu'il s'agisse des villages, des lieux de travail, du système éducatif, de la société civile et en particulier de la jeunesse, ou encore des médias, du monde des arts ou de la sphère politique, tous les acteurs – individus, ONG, communautés religieuses, partenaires sociaux ou partis politiques – sont concernés.

Au sein du Parc amazonien de Guyane, la préservation du patrimoine culturel et sa valorisation ne saurait être une mise sous cloche qui conduirait à un enfermement. La confrontation avec d'autres répertoires culturels pour assurer un renouvellement des formes dans le dialogue est en effet une nécessité. Ainsi, ériger la diversité culturelle, la différence, en principe fondateur d'une dynamique sociale qui s'inspire de l'histoire même des civilisations, c'est choisir de sortir d'un modèle culturel unique, promu universel à des fins politiques. C'est former le vœu d'élaborer des valeurs communes, pour contribuer à créer chez tous le sentiment de l'appartenance à une société guyanaise plurielle.

Encourager les acteurs du territoire à se nourrir d'échanges, localement ou à l'international, permet à leurs initiatives de limiter la dissolution des cultures du territoire vers une culture uniformisée. Les acteurs et leurs projets deviennent alors les vecteurs du dialogue interculturel, processus à la base de l'innovation ouvert à une infinité de combinaisons.

### **SOUS-ORIENTATION II-3-1: Oeuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle**

Toutes les actions de soutien à la création, à la diffusion artistique, à la valorisation des patrimoines et plus globalement les actions tournées vers la reconnaissance des identités, doivent trouver une place de choix qui aujourd'hui n'existe pas encore, dans les réseaux d'informations guyanais et plus largement français. L'attention particulière qui doit être portée à la place de la diversité culturelle du Sud de la Guyane dans les médias, représente un moyen de préserver les liens sociaux entre les communautés et les cultures tout en favorisant les expressions et les langues locales.

Ce contenu est l'expression du savoir et de l'expérience d'une communauté. Ses mécanismes de création et de diffusion fournissent aux membres de la communauté l'opportunité d'interagir et de communiquer entre eux, exprimant leurs idées propres, leurs connaissances et leur culture dans leur propre langue.

Il s'agit de permettre une visibilité accrue, signe d'une reconnaissance de l'altérité, d'une ouverture vers les autres cultures, afin d'appuyer l'adaptation de l'ensemble des politiques publiques aux réalités du territoire.

# Orientation II-3 : Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculture

- **Mesure II-3-1-1 Renforcer l'expression de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'informations**

Il s'agit de s'assurer que la diversité culturelle des territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane est bien représentée dans les réseaux d'informations, locaux mais aussi nationaux, voire internationaux.

Rôle de l'EPPAG : [...] partenaire

Pilotes et partenaires identifiés : populations locales, communes, DAC, DJSCS, Région, Département, PNRG, médias.

- **Mesure II-3-1-2 Soutenir les projets de reconnaissance internationale**

A la demande des populations et de leurs représentants, cette mesure vise à promouvoir la reconnaissance de projets au plan international.

Le classement du maraké wayana-apalaï à l'Unesco est un exemple d'action qui peut être menée dans le cadre de cette mesure.

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

Pilotes et Partenaires identifiés : DAC, DJSCS, organismes de recherche, populations locales, communes, Région, Département

## **SOUS-ORIENTATION II-3-2: Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures**

Le territoire concerné par le Parc amazonien de Guyane est caractérisé par un déficit très important en équipements culturels. Sur les différents bassins de vie, aucune structure aux normes, fonctionnant de manière professionnelle, n'est présente. Ce manque est un sérieux handicap dénoncé par tous, obligeant les acteurs à des adaptations (utilisations d'espaces privés, construction de « locaux de fortune », réduction des ambitions des projets...). Il n'est aujourd'hui structurellement pas possible de répondre à la demande de développement culturel sur le territoire et les populations s'en trouvent à leur tour affectées : les initiatives locales et extérieures au territoire restent faibles tant les conditions de réalisation sont difficiles. Les écueils techniques et logistiques rencontrés par les maîtres d'ouvrage, de quelque catégorie qu'ils relèvent (collectivités, associations, privés), empêchent souvent les projets sinon d'éclore, du moins de se développer au rythme qui devrait être le leur.

Compte tenu de ce contexte et des dynamiques de projets existantes, formulées auprès des partenaires intervenant dans le champ culturel, le développement de lieux de rencontres et d'expressions culturelles de proximité représente un enjeu majeur, support de la dynamique territoriale actuelle.

Pensés comme des espaces de représentation, de travail, de création, de formation où artistes et population se rencontrent, ces lieux favoriseront la mise en place de circuits de relation, d'échanges, de paroles et d'expériences. Ils permettront la mise en oeuvre de résidences d'artistes, d'expositions, d'ateliers, de débats ... ainsi que le soutien à la dynamique associative et l'ancrage des projets culturels du

# Orientation II-3 : Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel

territoire au-delà de l'événementiel.

Outre les aspects structurels que l'on vient de détailler, l'enjeu comprend également le soutien à d'autres modes de rencontre et d'échanges. De façon formelle, par exemple lors de réunions en réponse à une sollicitation ou dans le cadre d'un projet, ou informelle, lors de discussions..., l'établissement public du Parc amazonien de Guyane et ses partenaires concourent à constituer un espace privilégié d'expression et débat.

- **Mesure II-3-2-1 Créer des lieux d'expression culturelle**

Il s'agit d'accompagner la création de ce type de lieux (maisons de quartiers, d'associations ...) au plan administratif, technique voire financier, le cas échéant.

Rôle de l'EPPAG : partenaire ou assistant à maîtrise d'ouvrage à la demande des structures porteuses.

Pilotes et partenaires identifiés : communes, DAC, DJSCS, Région, Département, associations culturelles ou de développement.

- **Mesure II-3-2-2 Appuyer les actions de découverte du patrimoine local**

Il s'agit de soutenir au plan administratif, technique voire financier, les initiatives concourant à la découverte des patrimoines culturels.

Rôle de l'EPPAG : partenaire ou assistant à maîtrise d'ouvrage à la demande des structures porteuses.

Pilotes et partenaires identifiés : communes, DAC, DJSCS, Région, Département, associations culturelles ou de développement.

- **Mesure II-3-2-3 Proposer des cycles de conférences co-animées**

Il s'agit d'appuyer les initiatives de partage, avec des conférences faisant intervenir professionnels et habitants.

Rôle de l'EPPAG : [...] partenaire

Pilotes et partenaires identifiés : DAC, organismes de recherche, associations culturelles ou de développement, communes.

[...]

Page 78 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #3959

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-21 14:29